

Il est impératif que vous soyez couvert en Responsabilité civile et en assurance Médicale / Rapatriement afin de prendre en charge les frais de prise en charge à l'étranger qui peuvent être très élevés en cas de problème.

Nous vous recommandons de bien vous assurer pour votre séjour par la souscription d'une assurance voyage. Les assurances voyage couvrent trois grandes catégories de risques :

- **Assistance médicale, rapatriement** : Si votre état de santé oblige à une hospitalisation ou un rapatriement sanitaire, l'assurance en prendra en charge les frais. La législation vous fait obligation de vous couvrir si vous ne l'êtes pas. Vous êtes déjà très probablement partiellement couvert, notamment grâce à votre carte bancaire.
- **Annulation** : Si, pour une raison indépendante de votre volonté, vous êtes contraint(e) d'annuler votre séjour, vous ne serez que partiellement voire pas du tout remboursé(e) des sommes versées pour votre voyage. Ces pénalités figurent dans nos conditions générales de vente et sont fonction de la date à laquelle vous annulez votre séjour. L'assurance annulation vous prémunit contre ce risque : elle vous couvre sur l'annulation pour raisons professionnelles, personnelles justifiées (maladie grave ou infectieuse, décès d'un proche, etc.).
- **Bagages** : Perte, vol ou détérioration de bagages.
- Notre **assurance Multirisque** inclut l'ensemble de ces garanties.

Nous vous proposons les services du Groupe Assurever, assurance voyage spécialisée. Deux formules au choix :

- **Assurance 'Multirisque'** : offre un combiné de garanties complètes en Annulation, Bagages, Assistance Rapatriement, Frais médicaux, Départ ou retour manqué, Interruption de séjour, Responsabilité Civile. *Notre formule vous couvre en cas de maladie infectieuse (Covid-19 compris) et/ou mise en quarantaine.*
- **Assurance 'Annulation'** : vous garantit exclusivement en cas d'empêchement avant le départ. Cette formule vous couvre également en cas de suspicion de virus à l'aéroport.
 - **Option Extension SECUR +** : (en complément de l'assurance Multirisque uniquement) Garantie frais annulation, Retour impossible (même pour raisons sanitaires).
 - **Option Rachat de franchise Annulation** (en complément de l'assurance Annulation ou Multirisque)

NB : Peut souscrire ces contrats toute personne domiciliée en France métropolitaine, y compris Corse et Monaco, en Suisse, dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, dans les Départements d'Outre-Mer ou dans les Iles Anglo-Normandes.

Prix du voyage moyen par personne	Annulation	Multirisque
Jusqu'à 400 €	19 €	28 €
De 401 € à 600 €	28 €	38 €
De 601 € à 1 200 €	36 €	50 €
De 1 201 € à 2 000 €	62 €	92 €
De 2001 € à 4 000 €	76 €	110 €
De 4001 € à 8 000 €	145 €	210 €
De 8 001 € à 15 000 €	3.80 %	5.50 %
De 15 001 € à 25 000 €	5.60 %	8 %
Option SECUR +	-	+ 16 €
Option Rachat de Franchise Annulation	+ 1.20 %	+ 1.20 %

Tarifs TTC par personne pour tous séjours de 90 jours maximum.

Synthèses des Garanties

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave et Infectieuse, hospitalisation, accident, décès de l'assuré, de ses accompagnants assurés ou d'un membre de la famille Refus d'embarquement de la Cie aérienne pour suspicion virus Maladie hors hospitalisation Tout événement aléatoire justifié 	<ul style="list-style-type: none"> 25 000 € / personne et 135 000 € / événement Franchise de 50 € / personne Frais d'hôtel, de nécessité et de transfert Franchise de 10 % avec un min. de 100 € / pers. Franchise de 30 % avec un min. de 300 € / pers. 	■	■
DEPART MANQUE / RETOUR MANQUE			
<ul style="list-style-type: none"> Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne et 10 000 € / événement 	■	
BAGAGES			
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Vol caractérisé des objets de valeur Vol caractérisé des objets personnels Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison >24h Frais de réfection des papiers d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement (forfait de 150 € / personne et 750 € / événement en cas de non présentation de justificatif) 500 € / personne (franchise de 50 € / personne) 1 000 € / personne (franchise de 50 € / personne) 300 € / personne (forfait de 50 € / personne en cas de non présentation de justificatif d'achat) 200 € / personne 	■	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Rapatriment médical (y compris en cas de mise en quarantaine) Prolongation de séjour à l'hôtel et/ou d'un proche de l'assuré Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours Frais de rapatriement du corps en cas de décès Frais funéraires Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré Retour prématuré (y compris en cas de maladie Infectieuse) Frais médicaux à l'étranger (y compris en cas de maladie Infectieuse) <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux Remboursement des soins dentaires d'urgence Assistance aux enfants mineurs Frais de secours, recherche et sauvetage Avance de fonds Assistance juridique Avance de la caution pénale 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels 150 € / nuit (maximum de 10 nuitées) Billet AR et 150 € / nuit (maximum de 10 nuitées) Frais réels 2 500 € / personne Billet retour simple Billet retour simple 150 000 € / personne et 1 000 000 € / événement 150 € / personne 150 € / personne Billet aller-retour 4 500 € / personne et 8 000 € / événement 1 500 € / personne 5 000 € / personne 10 000 € / personne 	■	
INTERRUPTION DE SEJOUR			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement au prorata temporis (y compris maladie Infectieuse) 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 € / personne et 100 000 € / événement 	■	
VOYAGE DE REMPLACEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement maximum voyage de remplacement 	<ul style="list-style-type: none"> 2 500 € / personne et 25 000 € / événement 	■	
ACCIDENT DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Capital assuré Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne et 150 000 € / événement Incapacité inférieure ou égale à 10 % 	■	
RESPONSABILITE CIVILE DU VOYAGEUR			
<ul style="list-style-type: none"> Domages corporels Domages matériels et Immatériels Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 4 600 000 € / événement 46 000 € / événement 80 € / dossier 	■	
RETARD DE TRANSPORT			
<ul style="list-style-type: none"> Suite à retard à l'arrivée de l'avion, du train ou du bateau de plus de 4 h 	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / trajet / personne et 1 000 € / événement 	■	
SECUR+ (en extension)			
<ul style="list-style-type: none"> Extension Garantie Frais d'annulation (attentat, catastrophe naturelle, grève de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport) <ul style="list-style-type: none"> Franchise Extension Garantie Billets d'avion (faillite de la compagnie aérienne) Retour Impossible (y compris pour raisons sanitaires) <ul style="list-style-type: none"> Forfait Vol sec Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 € / personne et 135 000 € / événement 10 % avec un minimum de 100 € / personne 15 000 € / personne 100 € / nuit / pers. (max. 5 nuitées) et 1 500 € / évèn. 80 € / nuit / pers. (max. 2 nuitées) et 800 € / évèn. 1 nuitée 		○
RACHAT DE FRANCHISE (en extension)			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de la franchise Annulation 		○	○

■ Inclus ○ En option